



COMPTE RENDU SUCCINCT

Conseil Municipal

du

Mardi 04 Octobre 2016

Le Mardi 04 octobre 2016 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boissy-Sous-Saint-Yon, dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 27 septembre 2016, s'est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Maurice DORIZON, à la Grange aux anneaux, place du Général De Gaulle à BOISSY-SOUS-SAINT-YON.

Nombre de membres en exercice : 27

Etaient présent(e)s : M. DORIZON – MME Carine BILIEU – M. HERRY - MME PEDRONO – M. LEVASSEUR – MME MÉNELET - M. LION – MME JOLY - M. GUITTET – M. OMNES -M. DEGREMONT MME BROCHOT – M. DIAS – M. FRANCOIS – MME Claudine BILIEU – MME CAISSO – M. LABRIT – M. LEMAITRE - MME GAUTHIER - MME BOUGENOT

Absent(e)s représenté(e)s : MME FLEURY par M. DORIZON
MELLE RENAULT par MME PEDRONO
MME PERRIER par M. LABRIT

Absent(e)s MME FERNET-M. MENARD-M. TABART-MME MOUNOURY

Secrétaire de Séance : M. Alain LABRIT

Le Conseil Municipal,
Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,
Après en avoir délibéré,

Délib. N° 2016-103 : Adoption de l'ordre du jour du Conseil Municipal

ADOPTE l'ordre du jour proposé à l'assemblée réunie le 04 octobre 2016.

À l'unanimité.

Délib. N° 2016-104 : Adoption du procès-verbal du 30 juin 2016

ADOPTE le procès-verbal de la séance du 30 juin 2016.

À l'unanimité.

Administration générale – Décisions du Maire prises en application du Code Général des Collectivités Territoriales

PREND ACTE des décisions du Maire n° DM. 2016-093, n° DM 2016-094, n° DM 2016-095, n° DM 2016-096, n° DM 2016-097, n° DM 2016-098, n° DM 2016-099, n° DM 2016-100, et n° DM 2016-101.

Délib. N° 2016-105 : Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la CCEJR au profit de la commune

APPROUVE les termes de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde au profit de la commune, dans le cadre d'un programme commun d'opérations de construction sur le site scolaire,

DÉSIGNE, par un vote à main levée après accord unanime des conseillers municipaux présents, les membres élus appelés à siéger au comité de pilotage de suivi de la maîtrise d'ouvrage :

- Monsieur DORIZON Maurice,
- Monsieur LION Robert,

AUTORISE monsieur le Maire à la signer et à poursuivre l'exécution de la présente délibération,

DIT que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget principal de la commune des exercices afférents.

À l'unanimité.

Délib. N° 2016-106 : Budget – exercice 2016 – décision modificative n° 2

VALIDE la décision modificative n° 2 et les imputations suivantes :

En dépenses d'investissement :

+ 23 000 € au compte 2031 « frais d'études » de l'opération 170 « travaux divers »

+ 62 500 € au compte 4581 « opération sous mandat » - dépenses

- 58 000 € au compte 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains » de l'opération 170 « travaux divers »

- 27 500 € au compte 21311 « hôtel de ville » de l'opération 170 « travaux divers »

En recettes d'investissement :

+ 62 500 € au compte 4582 – « opération sous mandat »- recettes

- 62 500 € compte 1641- emprunt

AUTORISE monsieur le Maire à modifier le budget primitif 2016 en la sorte.

CONSTATE que l'équilibre budgétaire du budget 2016 reste inchangé :

	DEPENSES	RECETTES
investissement	2 061 147.65 €	2 061 147.65 €
Fonctionnement	2 714 395.00 €	2 714 395.00 €
TOTAL	4 775 542.65 €	4 775 542.65 €

À l'unanimité.

Délib. N° 2016-107 : Convention de Mécénat – concert Gospel

APPROUVE les termes de la convention cadre de mécénat d'entreprises,

AUTORISE monsieur le Maire à conclure avec les mécènes qui se proposeraient de participer au financement du concert culturel programmé le 13 novembre,

PRÉCISE que les recettes résultantes seront inscrites au compte 7713 « libéralités reçues ».

À l'unanimité.

Délib. N° 2016-108 : Organisation d'un marché gourmand – tarifs d'installation des exposants

FIXE les tarifs suivants pour l'installation des exposants:

- 20 € l'emplacement de 4 mètres pour les deux jours
- 30 € pour les deux jours pour un abri 4x4, et une table de 2,20 m avec ses trois tréteaux
- 4 € les deux jours pour un branchement électrique 16 ampères
- 4 € les deux jours pour une table supplémentaire avec ses trois tréteaux.

APPROUVE, pour les commerçants abonnés au marché hebdomadaire qui participeraient, de ne pas leur appliquer ces charges, étant considéré qu'ils paient le tarif de l'abonnement du marché.

À l'unanimité.

Délib. N° 2016-109 : Demande de remboursement divers

AUTORISE le remboursement à monsieur le Maire de la somme avancée pour l'acquisition d'une sono, pour un montant de **304,90 €**.

À la majorité absolue, 22 voix pour, 1 abstention (MME GAUTHIER).

Délib. N° 2016-110 : Prestations d'intervention en école élémentaire pour l'année 2016-2017 – autorisation donnée au maire à signer les conventions tripartites et à procéder aux recrutements

AUTORISE monsieur le Maire à signer, pour l'année scolaire 2016-2017, les conventions tripartites avec l'inspection académique et l'intervenant choisi aux fins de missions d'intervention dans le cadre de projets scolaires, et à faire les demandes d'agrément nécessaires,

AUTORISE monsieur le Maire, à recruter si besoin, dans le respect de la législation sur le statut des agents de la fonction publique territoriale, les agents nominativement désignés dans les conventions d'intervention, soit au titre d'un accroissement temporaire d'activité, soit au titre d'une activité accessoire,

PRÉCISE que les emplois au titre d'un accroissement d'activité se feront sur le grade d'animateur correspondant à la catégorie B,

INDIQUE que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2016 et seront inscrits au budget 2017.

À l'unanimité.

Délib. N° 2016-111 : Instauration d'une bourse au permis de conduire pour les buxéens de 18 à 25 ans

ADOpte l'instauration du dispositif « Bourse au permis de conduire »,

FIXE le montant de cette bourse au permis de conduite B versée par la ville à 250 € pour 25 heures d'activités d'intérêt collectif au service de la ville de Boissy-sous-Saint-Yon,

APPROUVE le règlement intérieur, qui fixe les modalités techniques et financières d'attribution de la « Bourse au permis de conduire », la charte des engagements avec le bénéficiaire et la convention avec les auto-écoles partenaires de ce dispositif,

AUTORISE monsieur le Maire à signer l'ensemble de ces documents avec les parties prenantes,

AUTORISE monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

À l'unanimité.

Délib. N° 2016-112 : Mise en compatibilité du PLU – Projet de construction d'un restaurant scolaire en extension de l'école maternelle

DÉCIDE de prescrire la mise en œuvre de la procédure de mise en compatibilité du PLU par une déclaration de projet,

PRÉCISE que la présente délibération fera l'objet des modalités de publicité suivantes :

- affichage en Mairie pendant un mois,
- mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
- publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À l'unanimité.

Délib. N 2016-113 : Autorisation donnée au Maire pour l'acquisition de terrains en vue de la construction d'un restaurant scolaire maternelle

AUTORISE monsieur le Maire à faire l'acquisition pour partie des parcelles AE 54 et AE 56, pour un montant maximum à négocier à 7 € du m²,

VALIDE l'intervention de la SAFER pour réaliser l'ensemble des opérations d'acquisition jusqu'à rétrocession à la commune,

PRÉCISE que les frais afférents aux indemnités de fin de bail et de géomètre pour les divisions, et ceux liés aux actes notariés, seront à la charge de la commune,

PRÉCISE que des crédits budgétaires sont prévus sur 2016, et qu'ils seront abondés, le cas échéant, par décision modificative ultérieure.

À l'unanimité.

Délib. N° 2016-114 : Autorisation donnée au Maire à déposer des demandes d'urbanisme

AUTORISE monsieur le Maire à déposer, pour les deux projets de rénovation du lavoir et d'ouverture d'une maison des services au public, les demandes d'autorisation d'urbanisme et de travaux préalables à leur réalisation.

À l'unanimité.

Délib. N° 2016-115 : Souhait d'acquérir la parcelle AT 113 cédée par le Conseil Départemental sous conditions

SOUHAITE acquérir la parcelle AT 113, pour un montant qui ne soit pas celui proposé par le Conseil Départemental, mais pour un prix d'acquisition largement inférieur,

DEMANDE au Conseil Départemental de bien vouloir reconsidérer le tarif de cession de cette parcelle tel qu'approuvé en sa délibération du 27 juin 2016, à la lumière des arguments évoqués par la commune.

À la majorité absolue, 22 voix pour, 1 abstention (M.OMNES).

Délib. N° 2016-116 : Convention de passage – Chemin du Jeu de Paume

APPROUVE les termes de la convention de passage des véhicules empruntant le chemin du Jeu de Paume,
AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention avec l'ensemble des propriétaires riverains concernés.
À la majorité absolue, 20 voix pour, 3 abstentions (M. LEVASSEUR, MME JOLY, M. GUITTET).

Délib. N° 2016-117 : Convention de mise à disposition de la sono pour les associations

APPROUVE les termes de la convention,
AUTORISE monsieur le Maire à signer cette convention avec les associations qui en feront la demande,
À l'unanimité.

Délib. N° 2016-118 : Suppression d'un panneau d'affichage d'informations municipales

APPROUVE la suppression du panneau d'affichage d'informations municipales situé rue Courtânesse,
RAPPELLE que les autres emplacements de panneaux d'affichage et électoraux restent inchangés,
PRÉCISE que cette délibération modifie celle du 1^{er} octobre 2013.
À l'unanimité.

Délib. N° 2016-119 : Contrat d'apprentissage – service ATSEM

DECIDE de conclure, à compter de la rentrée scolaire 2016, le contrat d'apprentissage suivant :

Service	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Ecole Maternelle	CAP petite enfance	2 ans

AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage et la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis,
PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets afférents.
À l'unanimité.

Délib. N° 2016-120 : Modification des statuts de la CCEJR – transfert de la compétence Eau et Assainissement

APPROUVE la prise de compétence « gestion de la distribution publique de l'eau potable » par la CCEJR, à effet du 31 décembre 2016,
APPROUVE la prise de compétence « gestion de l'assainissement (collectif et non collectif) des eaux usées, gestion des eaux pluviales » par la CCEJR, à effet du 31 décembre 2016,
CONSTATE que les statuts de l'EPCI seront modifiés par ajout des mentions sus indiquées à l'article 13 – Compétences optionnelle retenues / protection et mise en valeur de l'environnement
À la majorité absolue, 18 voix pour, 5 abstentions (M. LABRIT, MME PERRIER, M. LEMAITRE, MME GAUTHIER, MME BOUGENOT).

Délib. N° 2016-121 : Modification des statuts de la CCEJR – transfert de la compétence Animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance

APPROUVE la prise de compétence « animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance », par la CCEJR,
CONSTATE que les statuts de l'EPCI seront modifiés par ajout à l'article 14 – « Autres compétences ».
À la majorité absolue, 18 voix pour, 5 abstentions (M. LABRIT, MME PERRIER, M. LEMAITRE, MME GAUTHIER, MME BOUGENOT).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Le Maire,

Maurice DORIZON

